

LÉGENDE DES SERVICES DE SERVICE PUBLICS	
CONSERVATION DU PATRIMOINE	
Eau - AS1 - Protection des eaux potables, périmètre de protection immédiate - AS1 - Protection des eaux potables, périmètre de protection rapprochée - AS1 - Protection des eaux potables, périmètre de protection éloignée	Monument historique - AC1 - Éléments classés ou inscrits au titre des monuments historiques - AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques Monument naturel et site - AC2 - Site classé ou inscrit
UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS	
Energie hydraulique - I2 - Périmètre de surbassement et d'occupation temporaire <i>* Se reporter aux documents SUP I2</i> Électricité - I4 - Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne Mines et Carrières - I6 - Servitude relative à l'exploitation des mines et carrières <i>* Se reporter aux documents SUP I6</i> Transport ferroviaire - T1 - Zone en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer Balises aéronautiques - T4 - Servitude aéronautiques des balises <i>* Pas de représentation graphique</i>	Circulation aérienne - T5 - Servitude aéronautique de dégagement <i>* Aérodrôme militaire : Pas de plan en raison des restrictions de défense</i> Extérieur des zones de dégagement - T7 - Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement <i>* Pas de représentation graphique</i> Circulation terrestre - EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès devant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération Communication électronique - PT2 - Servitude de protection contre les obstacles Télécommunication - PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications <i>* Se reporter également aux documents SUP PT3</i>
SALUBRITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Sécurité publique - PM1 - Zone inondable (PPRI) - Zone à risque fort, inconstructible - Zone à risque moyen, constructibilité soumise à conditions	Mouvement de terrain - Zone à risque fort, inconstructible - Zone à risque moyen, constructibilité soumise à conditions
... Limite communale	- Limite parcellaire - Bâtiment

ANNEXES

Plan des servitudes d'utilité publique

Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne

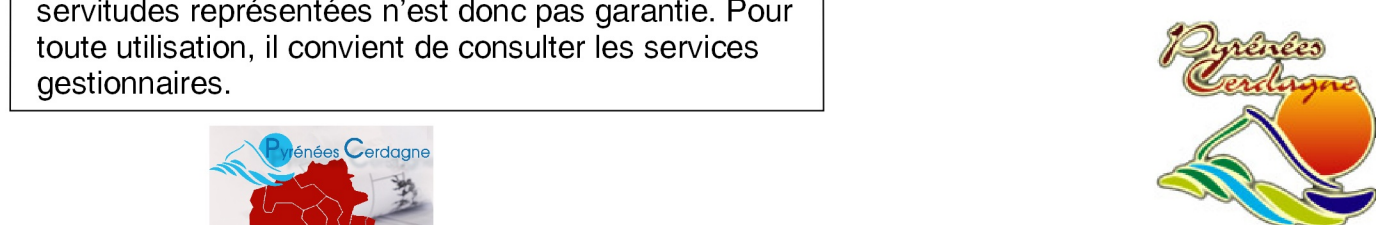
Commune de Targassonne : Territoire communal

Échelle : 1/4500ème (au format A0)



AVERTISSEMENT :

Seules les servitudes transmises à la Communauté de Communes suite à la sollicitation des services gestionnaires sont ici représentées. L'exhaustivité des servitudes représentées n'est donc pas garantie. Pour toute utilisation, il convient de consulter les services gestionnaires.



PLU approuvé le 19 décembre 2019